

## Accord-cadre de partenariat

Entre,

**Le Réseau national des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation**, association loi 1901, dont le siège social est situé 103, Boulevard Saint-Michel 75005 Paris,

Représenté par son Président, Monsieur Jacques Ginestié

Ci-après dénommé « R-ESPÉ »,

Et,

**La Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation**, reconnue d'utilité publique, dont le siège social est situé, 40 chemin de la Badesse, 13290 Aix-en-Provence

Représenté par son Président Monsieur Alain Chouraqui

Ci-après dénommée « FCM »,

Et,

La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, sous l'autorité du Premier ministre, dont l'adresse est 55 rue Saint-Dominique, 75007 Paris

Représentée par le Délégué interministériel, Monsieur le Préfet Frédéric Potier

Ci-après dénommée DILCRAH

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### Article 1 Préambule – les contractants

#### *Le Réseau national des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation*

Le R-ESPÉ est le réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation, créé en février 2014 avec pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de formation des enseignants, de recherche en éducation et d'innovations pédagogiques. Des commissions permanentes sont dédiées à la recherche, à la formation, aux partenariats, ainsi qu'aux ressources et moyens.

#### *La Fondation du Camp des Milles – Mémoire et Éducation*

La Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation est en charge de la gestion et du développement du Site-Mémorial du Camp des Milles, ainsi que des activités d'accueil des publics, de formation, de culture, de recherche et de coopération internationale.

#### *La Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme*

Chargée de concevoir, de coordonner et d'animer la politique du Gouvernement en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, la DILCRAH s'attache notamment au renforcement et à la structuration de l'offre de formation et des ressources consacrées à la lutte contre

le racisme et l'antisémitisme et apporte son soutien aux projets structurants portés par les lieux d'histoire et de mémoire.

Le partenariat entre la FCM, le R-ESPÉ et la DILCRAH a pour objectif des actions de sensibilisation, de prévention et de formation dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté, à l'enseignement moral et civique, à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme et le développement de la recherche sur ces domaines d'éducation. Il s'agit de promouvoir des projets éducatifs fondés sur l'engagement des élèves dans des pratiques susceptibles de développer leur sens des responsabilités.

## **Article 2 Objectifs**

### **2.1 Objectifs généraux**

Cet accord-cadre concourt à la réalisation des objectifs prioritaires suivants :

- Développer une réflexion stratégique autour des projets éducatifs communs ;
- Proposer une offre de sensibilisation et contribuer à la formation initiale et continue correspondant aux besoins des publics de l'ESPE (étudiants, étudiants fonctionnaires-stagiaires, enseignants, enseignants-chercheurs) ;
- Développer des actions de recherche pluridisciplinaires en éducation ;
- Réaliser et mutualiser des ressources et outils pédagogiques et culturels ;
- Favoriser la mise en œuvre, par le réseau des ESPE, d'actions dans le domaine de la lutte contre les extrémismes, les racismes, l'antisémitisme et les radicalisations dans le cadre de la labélisation citoyenne développée dans le cadre de la Chaire UNESCO « Education à la citoyenneté, sciences de l'Homme et convergence des mémoires » portée conjointement par la FCM et l'Université d'Aix-Marseille.

### **2.2 Sensibilisation et formation**

Les actions établies dans le cadre de ce partenariat permettent une production de contenus pédagogiques sur les thématiques suivantes :

- Valeurs de la République,
- Responsabilité citoyenne,
- Lutte contre les racismes et l'antisémitisme, les discriminations, et contre les radicalisations.

### **2.3 Recherche**

La FCM contribue au montage de projets de recherche en éducation sur les thématiques liées à l'Éducation à la citoyenneté en lien avec les parcours éducatifs. Le partenariat contribue à la production de documents ressources dans une perspective de co-construction acteur / chercheur. Des sujets de mémoire de recherche de Master 2 sont définis entre le R-ESPÉ et la FCM et proposés aux étudiants. Le conseil scientifique de la DILCRAH peut être sollicité.

Dans le cadre du dispositif de labellisation citoyenne inscrit dans les actions de la Chaire UNESCO « Education à la citoyenneté, sciences de l'Homme et convergence des mémoires » portée conjointement par la FCM et l'Université d'Aix-Marseille, et soutenu par la DILCRAH et le Défenseur des droits, les partenaires envisagent des parcours construits en commun autour de projets pédagogiques d'actions et permettant aux étudiants et enseignants d'obtenir le cas échéant cette labellisation.

### **2.4 Label**

Dans le cadre du dispositif de labellisation citoyenne inscrit dans les actions de la Chaire UNESCO « Education à la citoyenneté, sciences de l'Homme et convergence des mémoires » portée conjointement par la FCM et l'Université d'Aix-Marseille, et soutenu par la DILCRAH et le Défenseur des droits, les partenaires envisagent des parcours construits en commun qui permettront, à l'issue d'une formation, à des étudiants et enseignants d'obtenir le titre de référent du Label, et de pouvoir déposer des projets dans le cadre du dispositif de labellisation citoyenne.

### Article 3 Comité de suivi

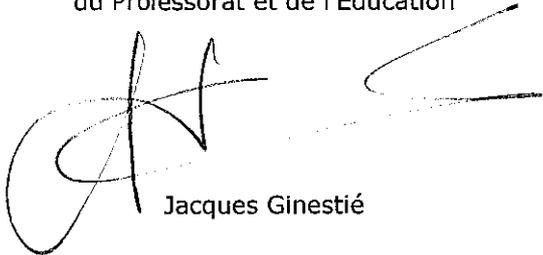
Un comité de suivi, présidé par le président de la FCM, le président du R-ESPÉ, le délégué interministériel ou leur représentant, est constitué dans le but d'évaluer annuellement les actions menées conjointement par les partenaires.

### Article 4 Durée

Le présent accord-cadre prend effet à compter de la date de sa signature. Il est renouvelable chaque année par tacite reconduction, dans la limite de cinq années, sauf dénonciation expresse par l'une des parties.

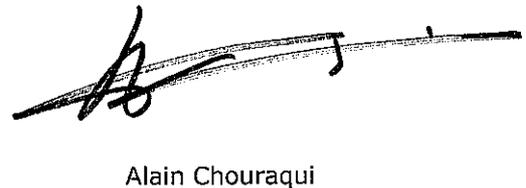
Fait à Paris, en deux exemplaires (2), le .....27 juin 18.....

Le président  
du Réseau National des Écoles Supérieures  
du Professorat et de l'Éducation



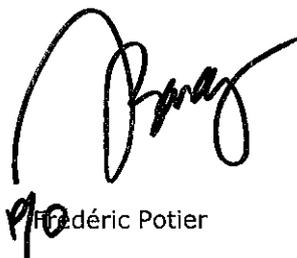
Jacques Ginesté

Le président  
de La Fondation du Camp des Milles  
Mémoire et Éducation



Alain Chouraqui

Le délégué interministériel  
à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme  
et la haine anti-LGBT



Frédéric Potier

J. Baraszy